

INFOS FLASH

Mairie de
Saint Bauzille
de Montmel

Tél : 04 67 86 93 21

Email :

mairie@saintbauzilledemontmel.fr



Horaires d'ouverture :

Le secrétariat est
actuellement fermé.

Vous pouvez nous joindre
par téléphone du lundi au
vendredi de 9h à 12h, ou
par mail 7j/7.



Site internet :

www.saintbauzilledemontmel.fr

Mme le Maire et Mmes et
MM. les adjoints reçoivent
sur rendez-vous pris au-
près du secrétariat de
mairie.



11 Mai, sortons à tout petits pas !!

A l'heure où j'écris ces lignes, le premier ministre n'a pas encore confirmé que le 11 mai nous pourrions commencer ce fameux déconfinement que nous attendons et redoutons à la fois. Ces pages partent sur l'hypothèse que cette échéance ne sera pas repoussée et que nous allons pouvoir sortir un peu plus. Mais attention, le monde extérieur ne sera pas celui que nous connaissions. A Saint Bauzille comme ailleurs, la vie ne va pas reprendre le 11 mai comme avant. Ceux qui vont s'en rendre compte le plus durement, ce sont les écoliers. Ils sont restés bien confinés à la maison, entourés de leur famille dans un cadre de vie plutôt agréable. Maintenant, il leur tarde peut-être de rentrer à l'école pour, entre autre, retrouver leurs camarades. Mais l'école, ce ne sera plus celle qui est dans leur mémoire, pour le moment. Ce sera tout autre chose, et personne ne peut l'imaginer vraiment car cela ne s'est jamais passé. Les images que j'ai pu voir, comme la plupart d'entre vous à la télévision ne correspondent pas à celles du protocole strict que nous devons appliquer, mairie et enseignants pour recevoir les enfants. Mais parce que cette étape doit être franchie ainsi, nous allons essayer de réussir cela ensemble, pour nos enfants !

F.Matheron

École

Le protocole sanitaire pour les écoles maternelles et élémentaires a été rendu public le vendredi 1er mai. Ce protocole impose notamment à la commune d'assurer un nettoyage et une désinfection des locaux et du matériel plusieurs fois par jour. Si ce point entraînera une augmentation inévitable des frais de personnel, de produits, de matériel, pour la commune, il est réalisable. Ce qui est plus compliqué, ce sont les dispositions qu'il contient, impliquant **pour les enfants, de maintenir la distanciation physique entre eux et envers les adultes, et l'application des gestes barrière tout au long de la présence à l'école.**

En concertation avec les enseignants, les agents communaux ont travaillé toute la semaine pour adapter les lieux aux nouvelles règles : **1 espace de 4m² par enfant** dans les classes, **des files d'attente** à l'entrée de l'école, qui est désormais **interdite d'accès aux parents**. Dans la cour et dans les classes, devant les sanitaires, **des cheminements ont été balisés pour ne pas se croiser**, des points de repères marqués pour **garder ses distances** avec les copains . Le personnel **sera masqué**, équipé de surblouses, des points de distribution automatique de gel hydro alcoolique installés à la fin du mois. Les enfants devront **se laver les mains** avant et après chaque rentrée en classe, passage aux toilettes, soit au moins **8 fois par jour**. **les temps de récréation seront réduits** et dans cette première phase **une vingtaine d'enfants** seulement pourraient être accueillis dans un premier temps, avec des horaires d'entrée et de sortie différents selon les groupes, pour éviter les regroupements. Les parents devront **prendre leur fièvre tous les matins**, et les garder à la maison si leur température dépasse 37,8°. Les enfants ne devront **pas se prêter** d'objets et les **jeux ont été supprimés dans les classes**. Les enfants seront à l'école seulement à **temps partiel**, le télétravail se poursuivra encore jusqu'à une date non connue. La directrice de l'école communiquera à chaque famille les informations pour leurs enfants concernant les emplois du temps, les jours d'accueil...etc. L'organisation pédagogique ne relève pas de la commune, mais des compétences de l'éducation nationale. Nous ne sommes chargés que de la mise en œuvre matérielle du protocole sanitaire.

Nous invitons les familles à préparer leurs enfants à ces changements, afin qu'ils ne soient pas surpris, impressionnés voire choqués le jour où ils reviendront dans l'école.

Ci-dessus photo d'une classe de grands avec 4m² par bureau. Le protocole est consultable en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Nous invitons les familles à préparer leurs enfants à ces changements, afin qu'ils ne soient pas surpris, impressionnés voire choqués le jour où ils reviendront dans l'école.

Ci-dessus photo d'une classe de grands avec 4m² par bureau. Le protocole est consultable en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations>

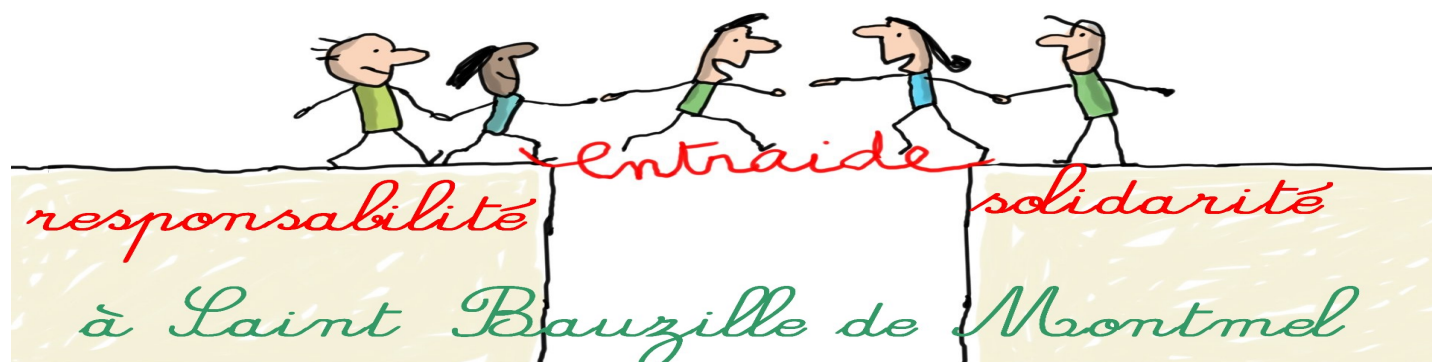
Après le **11 mai, ce qui change, et ce qui ne change pas encore** :

- Les attestations de déplacements ne sont plus nécessaires.
- Les déplacements sont limités à 100 km du domicile.
- La mairie reste fermée au public ainsi que la médiathèque (jusqu'à fin mai). L'accueil téléphonique reste assuré.
- La maire et les élus peuvent accepter les demandes de rendez-vous.
- Les commerces autorisés ouvrent, les bars restent fermés.
- Les salles communales ne sont pas ouvertes pour la pratique des activités associatives sportives ou culturelles.
- Le centre de loisirs reste fermé pendant les mois de mai et juin.
- La cantine et la garderie ne fonctionneront pas au moins jusqu'au 19 mai.
- Les aires de jeux restent fermées.
- Les gestes barrières et la distanciation sociale doivent être maintenus.
- Les réunions de familles restent limitées, les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
- La pratique du sport individuel en extérieur est autorisée, selon certaines conditions (distanciation physique, pas de matériel commun...).

Arrêté municipal :

Devant les incivilités récurrentes de certains propriétaires de chiens, qui persistent à laisser divaguer et déféquer leurs chiens dans les rues et espaces publics, un arrêté a été pris pour renforcer le règlement sanitaire départemental et permettre à la gendarmerie de verbaliser plus facilement les contrevenants : l'arrêté stipule que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique à l'intérieur de la zone urbaine.

Par ailleurs, l'accès des chiens, même tenus en laisse est interdit sur les espaces où ont été installés des jeux pour les enfants situés à proximité de l'école. Les agents pourront capturer les chiens laissés en divagation et ils seront remis à la fourrière de Montpellier avec qui la commune a signé une convention.



Ce numéro d'info flash, montre que si nous faisons le 11 mai, un pas vers un peu plus de souplesse dans le confinement, ce pas reste modeste. Le virus circule toujours et il nous faut rester prudent. Cependant, à Saint Bazille, je suis fière de la **solidarité, de la responsabilité** dont vous avez tous fait preuve pendant ces dernières semaines, difficiles pour tout le monde. Et je ne peux pas terminer ce numéro sans dire spécialement un grand merci :

- Au personnel communal qui a assuré et assure la continuité du service public, au secrétariat, dans l'entretien du village, la communication sur les réseaux sociaux, et les distributions dans vos boîtes à lettre.
- Aux commerçants, aux bénévoles d'AGIR (Amap et coopérative) qui ont assuré un approvisionnement alimentaire local.
- Aux infirmières libérales, et aux auxiliaires de vie qui ont permis et permettent un maintien à domicile de nos personnes vulnérables.
- Aux couturières bénévoles qui ont cousu près de 200 masques et au jeune maker qui a réalisé une trentaine de visières de protection pour les agents communaux et le personnel enseignant.
- Aux associations, qui annulent ou réduisent leurs demandes de subventions afin de permettre à la commune de mobiliser ces fonds pour des équipements et matériels sanitaires. Merci au comité des fêtes, au foyer rural, à l'APE, à la chorale, au club des aînés et à la Diane.
- A toutes les associations du village qui s'emploient à garder vivant et actif le lien social. Toutes proposent leur soutien à l'action communale selon leur domaine de compétence.
- Merci aux élus qui acceptent de réduire leurs indemnités pour diminuer les dépenses de la commune.
- Merci à toutes celles et ceux qui ont proposé de mettre leurs bras et leurs compétences au service des autres.

Merci, merci, merci !!!